Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) **Conseil Municipal du** **Lundi 28 septembre 2026**	**DATE DE CONVOCATION : 22 septembre 2026** **DATE D'AFFICHAGE : 22 septembre 2026** Nombre de Conseillers en exercice : **19** Nombre de Conseillers présents : **19** Nombre de Conseillers votants : **19**

L'an deux mil vingt-six, le **Lundi 28 Septembre**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric ROULIER, Maire.

Présents : Monsieur Stanislas TEZIER, Madame Catherine WATIAU, Monsieur Bruno GRATKOWSKI, Madame Sophie TRACOU, Monsieur Jean-Pierre BÜCHEL, Mesdames Emilie LARDIERE et Sylvie GIRBEAU, Monsieur Jean-Paul FICHEN, Madame Gwénaëlle JOUAN, Monsieur Erwann CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU, Monsieur Jacques VINCENT, Madame Catherine WALLET, Monsieur Didier CRESPEL, Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Nicolas THARREAU, Madame Aurélie ANÉZO et Monsieur Benoit HERON.

Monsieur Stanislas TEZIER a été élu secrétaire de séance.

CORRECTION SUR EXERCICES ANTÉRIEURS
– RATTRAPAGE D'AMORTISSEMENTS –
BUDGET LOCATIF (27204)

RAPPORTEUR : Monsieur Didier CRESPEL

La trésorerie a constaté un suramortissement nécessitant une régularisation comptable. Cette opération, de nature non budgétaire, vise à corriger les écritures concernées afin d'assurer la sincérité et la régularité des comptes de la collectivité. Les montants identifiés s'élèvent à un total de 583,03 €, répartis comme suit :

- Débit du compte 28188 pour un montant de 292 € ;
- Débit du compte 28135 pour un montant de 291,03 € ;
- Crédit du compte 1068 pour un montant de 583,03 €.

Cette régularisation, conforme aux pratiques comptables des collectivités territoriales, sera effectuée par une opération d'ordre non budgétaire, sans impact sur le résultat de l'exercice en cours.

Après en avoir entendu l'exposé ;

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le comptable public à procéder à la régularisation du suramortissement constaté par une opération d'ordre non budgétaire selon les modalités suivantes :
 - Débit du compte 28188 pour un montant de 292 € (inv/ZG9) ;
 - Débit du compte 28135 pour un montant de 291,03 € :
 - Inv/P11 pour un montant de 117,03 €
 - Inv/P1100 pour un montant de 174 € ;
 - Crédit du compte 1068 pour un montant de 583,03 €.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmette la présente délibération au service de gestion comptable pour exécution.

Le secrétaire de séance
Stanislas TEZIER

Maire
Éric ROULIER

MAIRIE DE MESQUER
R.F.
44420

Reçu au contrôle de légalité
le 02/10/2026
Publié ou notifié
le 02/10/2026
Le Maire,

Reçu au contrôle de légalité
le 05/10/2026
Publié ou notifié
le 06/10/2026
Le Maire,